

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2021-2022

16 NOVEMBRE 2021

PROPOSITION DE RÉOLUTION¹

RELATIVE AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LES ENVIRONNEMENTS
NUMÉRIQUES

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

¹ Voir doc. 161 (2020-2021) n°1.

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n° 1 déposé par Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Olivier Maroy, Mme Margaux De Re et Mme Amandine Pavet	3
2	Amendement n° 2 déposé par Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Gwenaëlle Grovonius, Mme Véronique Durenne, Mme Margaux De Re et Mme Amandine Pavet.....	3
3	Amendement n° 3 déposé par Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Sabine Roberty, Mme Véronique Durenne, Mme Margaux De Re et Mme Amandine Pavet	3
4	Amendement n° 4 déposé par Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Sabine Roberty, M. Olivier Maroy, Mme Margaux De Re et Mme Amandine Pavet.....	4

1 Amendement n° 1 déposé par Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Olivier Maroy, Mme Margaux De Re et Mme Amandine Pavet

Dans le dispositif de la proposition de résolution, à la quatrième demande, il est inséré, après les termes « organisations de jeunesse », les termes suivants :

« ainsi que les centres de jeunes »

Justification :

Cela complète utilement cette quatrième demande au Gouvernement afin de prendre en compte tous les acteurs reconnus par la Communauté française au sein du secteur de la jeunesse.

2 Amendement n° 2 déposé par Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Gwenaëlle Grovonius, Mme Véronique Durenne, Mme Margaux De Re et Mme Amandine Pavet

Dans le dispositif de la proposition de résolution, introduire une demande supplémentaire formulée comme suit :

« D'encourager les médias à mener une politique de prévention, d'exemplarité et de lutte contre le sexisme avec une attention particulière au cyberharcèlement à destination de l'ensemble de leur personnel ; »

Justification :

Cette proposition fait suite aux réflexions issues des auditions organisées par le comité d'avis. Elle vise à prévenir et combattre le cyberharcèlement et à lutter contre les propos haineux subis par le personnel des médias francophones.

3 Amendement n° 3 déposé par Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Sabine Roberty, Mme Véronique Durenne, Mme Margaux De Re et Mme Amandine Pavet

Dans le dispositif de la résolution, introduire une demande supplémentaire au Gouvernement rédigée comme suit :

« Plaider, lors des conférences interministérielles consacrée à la question des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, pour la prise en compte des violences faites aux femmes dans l'espace numérique et la mise à l'agenda de mesures concertées pour contrer cette violence ».

Justification :

Cela permet de compléter les demandes au Gouvernement et notamment l'action de celui-ci lors des conférences interministérielles consacrées à la question des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

4 Amendement n° 4 déposé par Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Sabine Roberty, M. Olivier Maroy, Mme Margaux De Re et Mme Amandine Pavet

Il est ajouté au dispositif une demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles libellée comme suit :

« De mettre tout en œuvre pour : (...) »

- Soutenir le déploiement des dispositifs de « cyber-aide » déjà mis en place dans le paysage de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de faire face à la cyberviolences à travers le soutien, l'aide et l'orientation aux victimes, professionnels et auteurs sur les réseaux sociaux, notamment, via une application ou en développant un chat, plus adapté au public jeune. »